

# Règlements du concours

## Le Jour de la Terre à l'école 2012



*\* English version follows*

### **Admissibilité**

Le concours est réservé aux écoles québécoises. Seules les écoles primaires et secondaires, francophones et anglophones, sont admissibles.

Les employés, les membres du conseil d'administration de Projets Saint-Laurent / Jour de la Terre Québec ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliées ne sont pas admissibles au concours.

### **Prix à gagner**

- Visite d'une école avec animaux, naturaliste et mascotte offerte par le Zoo de Saint-Félicien (OSBL, valeur totale de 1000\$)
- Trois journées d'ateliers sur les enjeux internationaux de l'agriculture offertes par le Club 2/3 (OSBL, valeur totale de 900\$)
- Un forfait d'ateliers relatifs aux sciences de l'environnement offert par GUEPE (OSBL, valeur de 500 \$)
- Une licence de téléchargement d'un an de La Collection de vidéos en ligne offerte par la Société Grics, (OSBL, valeur de 267 \$)
- Une formation sur différentes thématiques environnementales offerte par Environnement Jeunesse (OSBL, valeur de 300 \$)
- Trois boîtes-cadeaux offertes par le Réseau In-Terre-Actif (OSBL, valeur de 90 \$)
- Quarante livres offerts par les Éditions Origo (valeur de 400 \$)
- Deux cents jeunes pousses d'arbres et la livraison offertes par Arbresenligne.com (valeur de 300 \$)
- Livres offerts par les Éditions Chouette (valeur de 150 \$)
- Cinq paires de billets pour chacune des institutions d'Espace pour la vie (valeur de 300 \$)
- Location de 2 trousseaux éducatifs offertes par Espace pour la vie (valeur de 90 \$)
- Trois laissez-passer familiaux offerts par l'Aquarium du Québec (valeur de 139,50 \$)
- Un abonnement d'un an pour le magazine Pomme d'Api, un abonnement d'un an pour le magazine J'aime Lire, un abonnement d'un an pour le magazine Les Explorateurs et un abonnement d'un an pour le magazine Les Débrouillards (valeur de 180 \$)
- Cent billets enfants offerts par le Parc Safari (valeur de 2 505,54\$)
- Une boîte cadeau comprenant 5 affiches du Parc Oméga et 15 billets enfants offerts par le Parc Oméga (valeur de 250\$)
- Une activité éducative, la location d'une trousse et 5 paires de laissez-passer individuels offerts par le BioParc (valeur de 550\$)

### **Comment participer**

L'école participante doit enregistrer, entre le 9 janvier 2012 et le 22 avril 2012 à 17 hrs, ses activités organisées sous le thème de l'environnement qui auront lieu pendant le mois d'avril 2012 sur le calendrier en ligne du [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org).

Toutes les activités liées à l'environnement sont éligibles. Chaque activité inscrite donne droit à un coupon de tirage.

Voici les étapes à suivre

1. Allez dans le [Calendrier](#) des activités
2. Cliquez sur « Inscrivez votre activité » et remplissez le formulaire
3. Dans la case « Catégorie », choisissez dans le menu déroulant « Concours école »
4. Une fois le formulaire rempli, cliquez sur « Envoyez » et attendez patiemment !
5. Votre activité apparaîtra sur le calendrier en ligne dans les 72 heures

### **Désignation et annonce des gagnants**

Un tirage au sort aura lieu dans les bureaux de Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre Québec, au 460 Sainte-Catherine ouest, bureau 504, Montréal (Québec), H3B 1A7, le 30 avril 2012 à 13h. Tous les prix seront désignés lors de ce tirage.

Les gagnants seront avisés, par téléphone, par courriel ou par un envoi postal, le 30 avril 2012. Ils seront alors informés de la façon dont ils recevront leur prix. Les gagnants auront jusqu'au 7 mai 2012 pour réclamer leur prix auprès de Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre.

Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre assume le coût de transport des prix.

### **Conditions générales**

Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre ne fait aucune garantie à l'égard des prix remportés. Aucune substitution n'est permise. Les prix ne sont ni remboursables, ni monnayables et doivent être acceptés tel quel.

Les gagnants dégagent Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre de toute responsabilité quant aux dommages qu'ils pourraient subir à la suite de la prise de possession de leur prix. Ils renoncent également à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre.

Si Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre juge que le concours ne peut se dérouler comme prévu ou si l'administration, l'intégrité ou le bon fonctionnement du concours est atteint, notamment en raison d'une défaillance du système informatique, Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours, avec le consentement de ses partenaires.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**La participation au concours Le Jour de la Terre à l'école 2012 constitue l'acceptation des présents règlements.**

## School contest 2012



### Earth Day at school

Are you organizing environmental activities at your primary or secondary school? By registering your activities in the Earth Day calendar before April 22<sup>nd</sup> 2012, you could win one of several prizes!

Almost all environmental activities are eligible: clean-ups, planting greenery, composting, recycling, ecodesign workshops, ecological field trips, etc.

Come out and participate in large numbers! Schools will have as many chances to win as activities registered on the calendar before April 22<sup>nd</sup> 2012.

\* Before registering, read the rules below.

### How to register:

1. Go to "calendar of activities"
2. Click on "register your activity" and fill out the form
3. In the box "detailed description of your activity, " indicate "school contest"
4. Once the form has been filled out, click on "send" and wait patiently!

Winners will be contacted on may 7<sup>th</sup> 2012!

Good luck, everyone!

### Last year...

More than a hundred of schools participated in this School contest and more than 350 environmental activities were inscribed to the online calendar of Jour de la Terre by schools everywhere in Quebec.

### Contest rules

#### Eligibility

The contest is open to schools in Quebec only. Only primary and secondary schools, francophone and anglophone, are eligible.

#### Selection and announcement of the winner

A random draw will take place at the Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre office on April 29<sup>th</sup> 2011. All the prizes will be determined through this draw.

Winners will be contacted by telephone, email or the post on April 29<sup>th</sup> 2011. They will at this point be informed about how to receive their prize. They will have until May 6<sup>th</sup> 2011 to collect their prize from Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre. Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre will cover the transportation costs.

**General conditions**

Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre makes no guaranties with respect to the prizes won. No substitution of prizes is allowed. The prizes are neither reimbursable nor convertible into cash and must be accepted as are.

In accepting the prize, the winners acknowledge that Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre may not be held liable for any loss, damages or injury associated with accepting or using the prize and renounce all judicial courses of action or suits against Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre.

If, according to Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre, at its exclusive discretion, the contest cannot be carried out as planned, or if the administration, integrity or smooth functioning of the contest is compromised, notably because of technical difficulties, Projets Saint-Laurent project/Jour de la Terre, with the consent of its partners, reserves the right to cancel, to modify, or to suspend the contest.

**Participation in the Earth Day at school contest constitutes the acceptance of the above rules.**